

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 août 2022
Délibération n°4

L'An deux mille vingt-deux le trente et un août à 20H30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-cinq août s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Jean CONREAUX, Maire

Nombre de membres en exercice : 12

Etaient présents : SEMIOND Philippe - REYMOND Andrée - MOUTIER Gérard - GARNIER Martine - HAMMES Marie-Pierre - ROULX-LATY Didier

Absents : VALBON François - JULIENNE Olivier

Procurations : DE CLINCHAMPS Patrice à CONREAUX Jean - CLERET DE LANGAVANT Maixent à SEMIOND Philippe - DECAUX Brice à HAMMES Marie-Pierre

Monsieur SEMIOND Philippe été nommé secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC : TRAVAUX DE VOIRIE / PROGRAMME 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune a lancé le 3 août 2022 une consultation portant sur un marché public de « *travaux de voirie / programme 2022* ».

Monsieur le maire expose qu'après analyse des offres présentées par les soumissionnaires, l'entreprise COLAS FRANCE a proposé l'offre la mieux disante, pour un montant de 118 100.00 € HT (141 720.00 € TTC) pour la tranche ferme, et de 74 350.00 € HT (89 220.00 € TTC) pour la tranche conditionnelle, soit un montant total de 192 450.00 € HT (230 940.00 € TTC).

En conséquence, monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce marché de travaux, pour les tranches ferme et conditionnelle.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à signer le marché de travaux relatif aux « *travaux de voirie / programme 2022* » avec l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant de 118 100.00 € HT (141 720.00 € TTC) pour la tranche ferme, et de 74 350.00 € HT (89 220.00 € TTC) pour la tranche conditionnelle, soit un montant total de 192 450.00 € HT (230 940.00 € TTC).
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

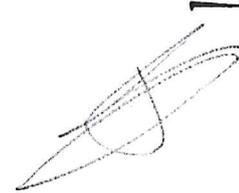
Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le 01/09/2022

2022 SLOW

ID : 005-200064657-20220831-DCM310822_4-DE


Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales